

DEC201155DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC200881DR07 du 16 mars 2020 portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, dont le directeur est M. Dominique PALLIN ;

Vu la décision DEC200881DR07 du 16 mars 2020 donnant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC200881DR07 du 16 Mars 2020 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PALLIN, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Pillet, Ingénieur de recherche, à M. Philippe Rosnet, Professeur, à M. Cyril Galpier, Ingénieur d'études et à Mme Florence Holop, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2020

Le délégué régional
Frédéric Faure